

**Compte rendu de la réunion du  
Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) ARKEMA  
du 13 novembre 2012**

Ouverture de la réunion par M. le Sous-Préfet de Bagnères-de-Bigorre.

**I - Validation du compte rendu de la réunion précédente du 9 juin 2011 :**

Pas de remarque des membres du CLIC. Le compte-rendu est approuvé en l'état.

**II - Présentation des Commissions de suivi de sites (CSS) :**

L'inspection des installations classées (DREAL) présente les prochaines évolutions de l'actuel CLIC en CSS et les modalités de mise en place de la future CSS (cf présentation annexée).

Les personnalités qualifiées, s'il y en a (aucune personnalité qualifiée dans le CLIC actuel), seront intégrées dans un collège spécifique.

La prochaine réunion se fera sous la forme d'une CSS.

M. Adoue (association « Le Collectif ») demande dans quel collège seront intégrés les représentants des associations. Mme CROVISIER (DREAL) répond qu'ils resteront dans le collège des riverains.

M. Wolff (société Arkema) précise que le champ des présentations de la présente réunion a été élargi pour traiter un peu plus de l'ensemble des sujets relevant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), notamment de la prévention des risques chroniques.

A la demande de la SNCF, il est précisé que pour les sites approvisionnés par wagon, le distributeur est intégré au collège exploitant, SNCF en tant que gestionnaire des voies éventuellement impactées par les risques de l'entreprise à l'origine du risque est intégré au collège des riverains.

M. le Sous-Préfet rappelle que le passage aux CSS est une démarche globale qui concerne l'ensemble des installations concernées par une CLIS ou un CLIC de façon à harmoniser l'ensemble des commissions touchant aux ICPE.

**III - Bilan de l'activité 2011 et du 1<sup>o</sup> semestre 2012 présenté par la société ARKEMA :**

La société ARKEMA présente son bilan d'activité 2011 et du 1<sup>o</sup> semestre 2012 (cf présentation annexée).

La société ARKEMA précise que les sirènes interconnectées ont fonctionné mercredi 7 novembre 2012.

M. Wolff précise que les aspects liés à la sécurité au poste de travail sont présentés car ils ont forcément un lien avec la prévention des risques dans le sens où ils facilitent les interventions des opérateurs.

M. le Sous-Préfet interroge l'exploitant sur les raisons de la réduction des concentrations des flux et des concentrations depuis la mise en place du filtre au niveau des rejets de l'incinérateur. M. Wolff indique que cette réduction est liée à l'optimisation des réglages de l'installation qui ont été réalisés depuis son démarrage.

Concernant la pollution aux BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes), la société ARKEMA étudie la possibilité de mettre en place un dispositif de traitement par phyto-remédiation.

**M. le Sous-Prefet** revient sur la problématique de l'amélioration du dispositif d'alerte par sirène.

**M. Beltran (Préfecture 65 - SIDPC)** indique qu'un test a été réalisé en juin 2012. La conclusion est que la sirène est audible. La mise en interconnexion a été réalisée afin d'améliorer toutefois le système d'alerte ; le test d'audibilité de l'ensemble du dispositif a été reporté et sera réalisé prochainement.

#### **IV - Bilan 2011 et 1<sup>o</sup> semestre 2012 des actions menées par l'inspection des installations classées :**

**L'inspection des installations classées (DREAL)** présente le bilan de ses actions en 2011 et du premier semestre 2012 (cf présentation annexée).

**M. Wolff** ajoute, en ce qui concerne les non-conformités relevées par la DREAL, que les installations électriques du site sont conformes vis à vis des anciennes normes et qu'elles sont reconnues anti-déflagrantes. Cependant, il a été identifié un problème de conformité vis à vis des nouvelles normes.

**M. Wolff** précise, en ce qui concerne l'arrêté de mise en demeure de juillet 2012, que le repérage des canalisations en effluents et produits et la représentativité des analyses ont été mis en conformité. Cependant, l'assurance du bon état et de l'étanchéité des réseaux enterrés de collecte des effluents est plus difficile à vérifier et l'entreprise se heurte à des difficultés techniques.

**M. Adoue** demande ce qu'il en est de la pérennité du site.

**M Wolff** répond qu'il est difficile de donner une tendance au-delà de 5 ans. Cependant, ce site n'a pas de problématique particulière. 95% de la production est exportée, le site de Lannemezan évolue donc dans un environnement compétitif avec les pays étrangers mais l'usine reste bien positionnée et s'efforce de rester à la pointe malgré les arrêts de certaines fabrications en 2009. Il attire toutefois l'attention sur le fait que l'activité doit rester rentable pour financer les investissements en matière de prévention des risques chroniques et accidentels.

**M. Coudret (SNCF)** demande si la mise en place du limiteur de débit au niveau du dépotage d'ammoniac réduit la vitesse de dépotage.

**M. Wolff** répond qu'a priori, cette vitesse n'est pas réduite. L'exploitant rappelle que le risque redouté au niveau du dépotage est, bien que le wagon soit isolé, un tamponnement du wagon d'ammoniac conduisant à un arrachement du bras de dépotage entraînant l'émission d'un nuage toxique.

Par ailleurs, **M. Coudret** demande quelles sont les limitations en tonnage au niveau du stockage d'ammoniac. **M. Wolff** répond qu'un niveau maximum de 200 tonnes est maintenu en fonctionnement normal mais que quelques jours dans l'année cette quantité peut être dépassée. Ce point est cependant encadré par l'arrêté préfectoral.

#### **V - Points divers**

Pas d'autre question.

**M. le Sous-Préfet** demande d'étudier la possibilité de réaliser la prochaine réunion en début d'année 2014 afin de disposer d'une vision complète de l'année écoulée. Par ailleurs, un arrêté préfectoral sera pris d'ici octobre / novembre 2013 afin de créer la CSS Arkema.

**M. le Sous-Préfet de Bagnères-de-Bigorre** clôture la réunion à 16 heures 30.

Le Sous-Préfet

David RIBEIRO

Liste des personnes présentes

NOM / Prénom	QUALITE	SOCIETE
LARRIEU Clément	Adjoint au Maire	AVEZAC-PRAT-LAHITTE
FOGGIATO Jean-Louis	Adjoint au Maire	LA BARTHE DE NESTE
LOUDET Maurice	Conseiller Général	LA BARTHE DE NESTE
MARLAT Eric	Superviseur	NELTEC SA
DAVID Stéphane	Directeur	CARBONE SAVOIE
ADOUE Jean	Membre association	LE COLLECTIF LA BARTHE DE NESTE
ADOUE Maurice	Adjoint au Maire	CAPVERN
DELAMARE Laurent	Responsable QHSEI	ARKEMA
WOLFF Daniel	Directeur	ARKEMA
CLARENS Alain	Service environnement mairie	LANNEMEZAN
PHAM Roger	Adjoint au maire	LANNEMEZAN
LACROIX Deny	Membre de l'association	AAPPMA
DUBOSC Michel	Président de l'association	AAPPMA
COUDRET Joël	Directeur agence commerciale atlantique	FRET SNCF
LEICHTWAN Noël	Pôle sécurité	FRET SNCF
BELTRAN José	Chef de pôle	Préfecture 65 - SIDPC
RUEL Agnès	Chargée territoriale d'aménagement	DDT
BLANCO Olivier	SDIS	SDIS
OLIVEIRO Mélanie	Pôle Politiques de l'État et Libertés publiques	Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre
SAGNES MAURIES Cécile	Inspectrice des installations classées	DREAL – UT 65
CROVISIER Maryline	Inspectrice des installations classées	DREAL
HARFOUCHE Hélène	Inspectrice des installations classées	DREAL

